



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 9 novembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 2 novembre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville -25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h17.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Michel PARRENIN

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : S. KURT/ M. PERRIN ; R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. LESCURE ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; M. OUDOT/B. ANDREZ ; B. DIRAND/G. JOBERT ; F. MANZONI/M. PARRENIN ; MH BALLEE/D. MOULIN ; D. DUMONT/C. KONIG ; A. MARGUET/P. BENOIT ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

Territoire 25 – Proposition d'augmentation du capital social

Dotée d'un capital à l'origine (en 2010) réparti entre les blocs d'actionnaires de Besançon, de Montbéliard et du Département du Doubs, Territoire 25 a bénéficié de deux augmentations de capital pour passer de 1 063 500 € en 2015, puis à 2 027 600 € en 2017. Par ailleurs, les résultats successifs de Territoire 25, même modestes, ont toutefois permis de consolider les fonds propres.

Le principe de l'entrée au capital de plus petites collectivités a toujours été celui d'une cession de parts par l'actionnaire territorial de référence selon la localisation du postulant.

C'est ainsi que par délibération du 25 février 2021, le Conseil Municipal a validé l'entrée de la commune de Valdahon au capital de Territoire 25.

Dans le cadre des perspectives d'évolution de l'activité de Territoire 25 pour la période 2023 – 2026, le plan stratégique a fait apparaître un besoin de couverture du risque induit par le volume des opérations potentielles, qui pourrait représenter entre 1,2 et 2 M€ supplémentaires avec notamment des projets d'envergure au niveau du Département, sur le périmètre de Pays de Montbéliard Agglomération avec les opérations PSA Sud et également sur le périmètre de Grand Besançon Métropole avec notamment l'opération Saint-Jacques.

Ce besoin doit faire l'objet d'une nouvelle augmentation de capital, complétée d'apports de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 500 K€.

Par ailleurs, une augmentation de capital permet d'accueillir au sein de l'actionnariat de nouvelles communes aux projets structurants, sans recours à des cessions de la part d'actionnaires existants, et de retrouver l'intention première des actionnaires fondateurs qui était l'équilibre tripartite entre eux.

Aussi le Conseil d'Administration de Territoire 25 a-t-il validé à l'unanimité, dans sa séance du 27 septembre 2022, le principe d'une augmentation de capital. Cette augmentation porte sur un montant de 1,32M €, par création de 13 200 actions nouvelles de 100 € chacune.

La commune de Valdahon peut si elle le souhaite, souscrire à l'augmentation du capital de la Société Publique Locale.

Sur la base de ces éléments et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Se prononce favorablement sur l'augmentation de capital de la SPL Territoire 25, selon les modalités présentées ci-dessus et validées par l'Assemblée Générale de la SPL le 24 octobre 2023, qui a lancé la procédure ;
- Ajourne de se prononcer sur une souscription de la Commune de Valdahon à l'opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 6

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIP

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
14/11/2023

